



Utilisation jardin par locataire

Par **fougasse**, le **27/04/2013 à 18:00**

bonjour à tous
j'ai un jardin mitoyen à 2 appartements (un est loué, l'autre pas encore).
sur le bail je n'ai pas mentionné que le jardin était commun (d'ailleurs pas du tout mentionné !)
en attendant que lot n°2 soit loué pour bien définir l'utilisation de ce jardin par chaque locataire.
Donc en principe le locataire ne devrait même pas y aller.
Ai-je le droit d'en interdire l'utilisation au vu d'un différend qui m'oppose au sujet de ce jardin au locataire ?
Ai-je le droit de le fermer avec un grillage sans en parler.
Je vous remercie pour vos réponses.

Par **kataga**, le **28/04/2013 à 13:17**

Bonjour,
oui, vous pouvez clôturer le jardin s'il ne figure pas dans le bail

Par **cocotte1003**, le **28/04/2013 à 13:19**

Bonjour, si votre jardin n'est pas noté ni dans le bail, ni dans l'état des lieux, vous pouvez effectivement interdire au locataire de s'en servir et le fermer pour un tout autre usage sans rien demander au locataire de l'appartement, cordialement